

Reçu en préfecture le 18/11/2024







## **ARRÊTÉ N° 2024\_412**

RELATIF AU PRIX DE JOURNÉE 2024 DU SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE "LES NOUVEAUX CÈDRES" SIS 43 RUE DE VILLIERS GONESSE À STAINS ET GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION "DROIT D'ENFANCE MÉQUIGNON"

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 à L. 313-8, L. 314-1, L. 314-6 à L. 314-8, relatifs à l'autorisation, la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2019-485 du 20 novembre 2019 portant autorisation d'accueil de jeunes de 6 à 17 ans pour la maison d'enfants à caractère social « Les Nouveaux Cèdres » sise 10 avenue Jeanne d'Arc, 93600 Aulnay-sous-Bois et gérée par l'association « Droit d'enfance, fondation Méquignon » sise 16 route de l'Abbé Méquignon, 78990 Élancourt ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2023-220 du 29 juin 2023 portant autorisation de création à titre expérimental pour trois ans de 6 places pour mineures victimes de conduites prostitutionnelles en extension de la maison d'enfants à caractère social (MECS) « Les Nouveaux Cèdres » gérée par l'association «Droit d'enfance, fondation Méquignon » ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu les propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2024 transmises par Mme Soulat, directrice administrative et financière de l'association « Droit d'enfance, fondation Méquignon » ;



ID: 093-229300082-20241115-2024\_412-AR

Vu la décision budgétaire pour l'exercice 2024 transmise le 19 septembre 2024 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER. -** Pour l'exercice 2024, les recettes et les dépenses prévisionnelles du service d'accueil d'urgence « Droit d'enfance, fondation Méquignon » sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	41 982,93	
Dépenses	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	232 543,99	397 744,72
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	123 217,80	
Recertes	GROUPE I : Produits de la tarification	397 744,72	
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	397 744,72
	GROUPE III : Produits financiers et produits non encaissables	0,00	

**ARTICLE 2.** - Pour l'exercice budgétaire 2024, le prix de journée du service d'accueil d'urgence « Les Nouveaux Cèdres » géré par l'association « Droit d'enfance, fondation Méquignon », 16 route de l'Abbé Méquignon, 78990 Elancourt et dont le n° SIRET est le 78 506 291 000 068 est fixé à 550,89 €,

Le prix de journée applicable du 1er septembre au 31 décembre 2024 est fixé à 543,97 €,

En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 550,89 €.

**ARTICLE 3.** - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale d'Île-de-France sis : TITSS Conseil d'État 1 place du Palais Royal, 75100 Paris cedex 01, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa

Envoyé en préfecture le 18/11/2024 Reçu en préfecture le 18/11/2024 Publié le

ID: 093-229300082-20241115-2024\_412-AR

notification.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

> Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Date d'affichage du présent acte, Date de notification du présent acte, Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,